

ADVITAM DEVIENT LA 1^{ERE} ENTREPRISE A MISSION DU FUNÉRAIRE

En intégrant dans ses statuts juridiques sa mission et les objectifs qu'elle s'engage à tenir, Advitam, startup du funéraire accompagnant des familles endeuillées depuis 2016, devient officiellement la **1ère entreprise à mission du funéraire**.

C'est suite à l'accompagnement très compliqué des familles endeuillées lors de la crise sanitaire d'Avril/Mai dernier que les fondateurs d'Advitam ont décidé d'officialiser juridiquement leur engagement sociétal.

Depuis sa création, Advitam n'a cessé de prôner un accompagnement bienveillant, transparent et écologiquement responsable. Désormais celui-ci est ancré dans les statuts de la société et ne peut pas être modifié sans l'accord de l'ensemble des actionnaires. Cela garantit un engagement dans la durée de l'ensemble des actionnaires et salariés de l'entreprise.

2016

Création de la société avec pour but :

- de diviser par 2 le coût des obsèques
- de conseiller les familles avec bienveillance, sans chercher à augmenter la facture
- de ne pas proposer inutilement des soins de conservations polluant pour les sols et nappes phréatiques

2018

Ajout des cercueils en carton

2019

Plantation d'un arbre en France pour chaque famille accompagnée

2020

- Accès gratuit, à toutes les familles et tous les concurrents, à l'outil de retransmission des cérémonies d'obsèques lors de la crise sanitaire
- 1ère société de pompes funèbres à devenir entreprise à mission

La Mission

Accompagner avec bienveillance et transparence les personnes qui ont perdu un proche.

Les engagements

- Être transparent sur nos services et prestations
- Assurer la meilleure qualité de service possible
- Faire bénéficier des innovations d'Advitam au plus grand nombre
- Minimiser l'impact environnemental de nos actions
- Informer les familles sur les alternatives éco-responsables existantes

Une entreprise à mission, c'est quoi ?

Introduit par la loi PACTE du 22 mai 2019, le statut d'entreprise à mission permet d'inscrire officiellement dans ses statuts juridiques une mission et les objectifs que l'entreprise s'engage à tenir.

D'après la [communauté des entreprises à mission](#), il y a aujourd'hui 22 entreprises à mission en France, dont DANONE, la CAMIF, OpenClassroom, MAIF ou Faguo.